



Rapport de la Présidente

Commission permanente du
vendredi 13 septembre 2019

2^{ème} Commission

N° CP-2019-8-2-1

Service instructeur

DEAA - service appui administratif et financier

Service consulté

DEAA – service attractivité des territoires

SYMBIO

PARTICIPATION 2019

Résumé : Dans le cadre du présent rapport, il est proposé d'allouer et de verser au SYMBIO les participations départementales 2019, soit 12 389,13 € en fonctionnement et 21 232,44 € en investissement.

Il est également proposé d'autoriser la Présidente à signer la convention qui formalise les modalités de financement du budget d'investissement 2019 du SYMBIO.

Ce rapport a fait l'objet d'un avis favorable de la Commission Aménagement du Territoire et Tourisme réunie le 29 mars 2019.

Le SYMBIO est un syndicat mixte constitué entre le Département du Haut-Rhin, la Région Grand Est et Mulhouse Alsace Agglomération.

Les statuts du syndicat prévoient, à l'article 9, une contribution aux frais de fonctionnement administratif du syndicat et au financement des dépenses d'investissement liées à ce même fonctionnement administratif de 42 % pour le Département du Haut-Rhin, 42 % pour la Région Grand Est et 16 % pour Mulhouse Alsace Agglomération.

Les autres investissements du Syndicat font l'objet, en application de l'article 8 des statuts, d'une convention entre ses membres fixant leurs contributions financières respectives.

Lors de la résiliation amiable de la délégation de service public, sollicitée par la Compagnie des Alpes, le SYMBIO a élargi ses compétences sur l'ensemble du grand site composé de l'actuel Parc du Petit Prince, de l'Ecomusée et du Carreau Rodolphe. Dans le cadre de la liquidation de la société d'économie mixte Ecoparcs, intervenue courant juin 2018, le SYMBIO s'est porté acquéreur de l'ensemble foncier composé de biens immobiliers (hôtel des Loges et foncier) et des baux emphytéotiques consentis par la commune d'UNGERSHEIM à cette société et arrivant à échéance en 2079.

Fonctionnement

Le budget de fonctionnement (cf. budget primitif en annexe) est quasi stable d'une année sur l'autre. En 2019, les charges de fonctionnement s'élèvent à 130 646,93 €, dont 113 530 € de dépenses de gestion courante et 17 116,93 € d'opérations d'ordre de transfert vers la section d'investissement (essentiellement les amortissements).

Les recettes, outre l'excédent reporté de 47 139 €, sont composées de produits du domaine (location des licences au Parc du Petit Prince, droits de chasse, location des terres agricoles, ...) à hauteur de 30 010 €, du loyer versé par Opérarince, exploitant du Parc du Petit Prince à hauteur de 24 000 € et des participations des collectivités membres à hauteur de 29 497,93 €. La quote-part du Département s'élève à 12 389,13 €.

Les crédits de fonctionnement correspondants ont été inscrits au BP 2019.

Investissement

Le programme d'investissement 2019 du SYMBIO (cf. budget primitif en annexe) s'élève à 670 200 € et se compose notamment :

- du rachat de terrain à la SEM Ecoparcs pour un montant de 348 000 €,
- du solde des travaux de la nouvelle route d'accès à l'Ecomusée à hauteur de 240 000 €,
- des échéances d'emprunt à hauteur de 53 000 €.

Les recettes d'investissement sont composées du FCTVA pour 11 000 €, des amortissements pour 17 116,93 €, d'une opération d'ordre pour 19 100 € et de l'excédent pour 572 429,63 €.

La participation 2019 des collectivités membres du SYMBIO à l'investissement s'élève à 50 553,43 € et pourrait se répartir ainsi, par accord entre les membres, sur la base de l'application à tous les investissements de la clé de répartition mentionnée ci-dessus :

- Région Grand Est : 21 232,44 €
- Département du Haut-Rhin : 21 232,44 €
- m2A : 8 088,55 €.

Le Département n'ayant pas eu connaissance de ces informations lors de la préparation du budget 2019, les crédits d'investissement n'ont pas été prévus au BP 2019 et l'autorisation de programme et les crédits de paiement correspondants ont été inscrits lors de la DM1 2019.

En conclusion, je vous propose :

- d'allouer et d'autoriser le versement au SYMBIO de la contribution départementale 2019 d'un montant de 12 389,13 € en fonctionnement,

- de prélever les crédits correspondants sur le programme F745, chapitre 65, fonction 94, nature 6561, code programme 2917, service 113 du budget départemental,
- d'allouer et d'autoriser le versement au SYMBIO de la contribution départementale 2019 d'un montant de 21 232,44 € en investissement,
- d'approuver la convention portant attribution de la contribution d'investissement en faveur du SYMBIO, jointe en annexe au présent rapport, et de m'autoriser à la signer,
- de prélever les crédits correspondants sur le programme F245, chapitre 204, fonction 94, nature 204151, code programme 2912, service 113 du budget départemental.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT